CONFEDERATION FRANÇAISE ET DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
Union Régionale de Bretagne

10 Boulevard du Portugal – CS 10811
35208 RENNES CEDEX 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2013

André BERNARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES
32, rue de la Vrière
BP 44414
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

Tél. 02.40.72.92.92 – Fax : 02.40.72.83.37

Mesdames, Messieurs les membres du Bureau Régional,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Bureau Régional, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

* Le contrôle des comptes annuels de l'Union Régionale de Bretagne CFDT, tels qu'ils sont joints au présent rapport, aux pages 3 à 36 ;
* La justification de mes appréciations ;
* Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi .

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Commission Exécutive Régionale en date du 30 Avril 2014. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre syndicat à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'annexe des comptes annuels qui mentionne le paragraphe « changement de méthode » concernant la comptabilisation des placements financiers en immobilisations financières alors qu'ils apparaissaient en trésorerie sur l'exercice précédent.

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, au regard du décret n° 2009-1665 du 28/12/2009 pris en application de la loi 2008-789, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes (bilan, compte de résultat et annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents qui vous ont été adressés ou mis à votre disposition sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à la Chapelle sur Erdre
le 20 Mai 2014



André BERNARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

URI CFDT BRETAGNE

Bilan et compte de résultat

Présenté en Euros

ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	BRUT	Amort. Prov	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorp.				
_ Concessions, brevets, droits similaires	13 847	13 847	0	1 153
Immobilisations corp.				
_ Agencement, aménag.				
_ Matériel	873	873	0	0
_ Mobilier				
_ Autres immobilisations c.	202 797	118 666	84 131	32 443
Immobilisations financières				
_ Titres de participations	274 709		274 709	
_ Autres participations				
_ Prêts	78 316		78 316	94 077
_ Autres immobilisations fi.				
TOTAL (I)	**570 541**	**133 386**	**437 156**	**127 673**
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
_ Créances usagers et comptes rattachés	143 763	1 000	142 763	118 235
_ Autres créances	510 188		510 188	443 509
Valeurs mobilières de p.	219 739	910	218 829	603 224
Disponibilités				
_ Banques	572 345		572 345	545 790
_ Caisse	32		32	9
Charges payées d'avance	2 175		2 175	
TOTAL (II)	**1 448 241**	**1 910**	**1 446 332**	**1 710 767**
TOTAL (I + II)	**2 018 783**	**135 296**	**1 883 487**	**1 838 439**

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 APE 741 C

Présenté en Euros

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
	NET	NET
Fonds syndicaux et réserves		
Fonds propres		
Réserves	1 069 187	1 000 782
Report à nouveau		
Résultat	49 314	68 405
TOTAL FONDS SYNDICAUX (I)	**1 118 501**	**1 069 187**
Provisions pour charges à payer		
Provisions pour litiges		
Autres provisions	6 500	9 000
TOTAL DES PROVISIONS (II)	**6 500**	**9 000**
DETTES		
Dettes auprès des ets de crédit		19 705
Emprunts dettes assimilées	353 255	341 751
Dettes fournisseurs	110 999	114 316
Dettes fiscales et sociales	82 812	82 363
Etat impôt sur les bénéfices		
Autres dettes	48 232	60 678
Produits constatés d'avance	163 188	141 438
TOTAL DETTES (III)	**758 486**	**760 252**
TOTAL PASSIF (I + II + III)	**1 883 487**	**1 838 439**

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2013	31/12/2012
Cotisations	1 348 564	1 333 559
Subventions d'exploitation	117 373	144 245
Dotations perçues sur actions	181 079	202 715
Ventes de marchandises	31 109	27 822
Production vendue (service)	254 569	234 097
Reprises sur dépréciations provisions, transfert de charges	106 484	114 937
Autres produits	183 306	175 302
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**2 222 484**	**2 232 676**
Achats de marchandises	28 742	27 870
Autres achats et charges externes	563 630	548 265
Impôts, taxes et versements assimilés	18 525	17 790
Salaires et traitements	251 832	239 226
Charges sociales	112 944	110 601
Dotations	21 364	29 834
Subventions accordées	1 169 642	1 175 720
Autres charges	27 189	33 704
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**2 193 868**	**2 183 009**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**28 616**	**49 666**

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

URI CFDT BRETAGNE

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	15 182	13 077
Autres produits financiers	0	822
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**15 182**	**13 900**
Dotation depréciation des VMP	387	
Intérêts et charges assimilées	2 226	509
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	**2 613**	**509**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**12 569**	**13 391**
RESULTAT COURANT AVT IMP. (I-II+III-IV)	**41 185**	**63 057**
Sur opérations de gestion	17 798	25 595
Sur opérations en capital	2 487	3 800
Reprises provisions / transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**20 285**	**29 395**
Sur opérations de gestion	11 668	24 030
Sur opérations en capital	444	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**12 112**	**24 030**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**8 173**	**5 365**
Impôt sur les bénéfices	44	17
TOTAL DES PRODUITS	**2 257 951**	**2 275 970**
TOTAL DES CHARGES	**2 208 637**	**2 207 565**
RESULTAT NET	**49 314**	**68 405**

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2°et 23-3° - règlement C.R.C. n°99-01 et 99-03)

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 883 487 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 49 314 €.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2014 par les dirigeants.
Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.
L'URI CFDT BRETAGNE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations (cf. note compte de résultat).

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Périmètre de consolidation

Méthodes retenues par l'URI CFDT BRETAGNE

L'article L.2135-2, inséré dans le code du travail l'article 10 de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, précise que « *les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnées à l'article L.2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus :*

• *Soit d'établir les comptes consolidés*

• *Soit de fournir, en annexe à leurs propres comptes, les comptes de ces personnes morales, ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal.* »

L'URI CFDT BRETAGNE a choisi la deuxième option, à savoir la présentation en annexe des comptes des personnes morales concernées.

Composition du périmètre d'ensemble

Les personnes morales suivantes font partie du périmètre d'ensemble de l'URI CFDT BRETAGNE :

Dénomination	Nature du lien de contrôle	Pourcentage D'intérêt	Date de clôture	Résultat comptable	Situation nette comptable	Identité du Commissaire Aux comptes chargé du contrôle légal	Les comptes annuels et le rapport du CAC se trouvent en annexe
Association IFREB	Droits de vote dans l'origine de gestion	+ 50 %	31.12	- 53 802 €	452 968 €	Isabelle DUCHEMIN	Page 17 à 35

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Immobilisations financières

L'URI CFDT BRETAGNE souscrit des emprunts auprès de la CNAS CFDT. Les montants perçus sont reversés aux différentes structures (UD-UP-IFREB...) qui remboursent les échéances sur le mêmes bases.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2013 sur les valeurs mobilières de placement ont été évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.
Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.
Au 31 décembre 2013, la dépréciation est de 909.94 €. La dotation aux provisions supplémentaire pour l'exercice 2013 s'élève à 387.26 €

Fiscalité du syndicat

Les activités du syndicat ne sont pas fiscalisées.

Changements de méthode

Sur l'exercice 2013, il a été décidé par l'URI CFDT BRETAGNE de faire apparaitre les VMP en actif immobilisé (compte 271.....) au lieu de placements en bas de bilan (compte 5061, 506101,5062, 5063, 506402, 5065 et 514002) utilisés dans les comptes annuels précédents. Le montant concerné par ce changement de méthode s'élève à 274 708.97 €.

Cette modification vise à améliorer l'image fidèle donnée par les comptes des fonds réservés au passif suite aux décisions successives de l'assemblée souveraine, en mettant en correspondance les passifs durables concernés avec les emplois durables que constitue cette trésorerie.

Cette modification est ainsi prise en conformité avec le §2 de l'article 120-2 du PCG.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Néant

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 570 541 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 847			13 847
Immobilisations corporelles	167 244	72 342	35 917	203 669
Immobilisations financières		274 709		274 709
Prêts	94 077	20 582	36 343	78 316
	275 168	367 633	72 260	570 541

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 694	1 153		13 847
Immobilisations corporelles	134 802	20 211	35 474	119 539
Immobilisations financières				
	147 496	21 364	35 474	133 386

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licences	13 847	13 847	0	3 ans
Matériel et outillage	873	873	0	3 ans
Matériel de transport	150 246	73 555	76 691	4 ans
Matériel de bureau	9 759	9 759	0	5 ans
Matériel informatique	25 372	21 396	3 976	3 ans
Matériel audiovisuel	1 624	1 094	530	2 à 4 ans
Mobilier de bureau	15 795	12 862	2 933	8 à 10 ans
Immobilisations financières	274 709	0	274 709	
Prêts	78 316		78 316	
	570 541	133 386	437 155	

Etat des créances = 655 126 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances usagers et comptes rattachés	142 763	142 763	
Sécurité sociale et autres organismes			
Autres créances	510 188	510 188	
Charges constatées d'avance	2 175	2 175	
TOTAL	655 126	655 126	

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 69 97
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Charges constatées d'avance = 2 175 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Provisions pour dépréciation = 1 910 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 625	0	2 625		1 000
Comptes financiers	523	387			910
TOTAL	4 148	387	2 625		1 910

Produits à recevoir par postes de bilan = 2 282 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	0
Disponibilités	2 282
TOTAL	2 282

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Notes sur le bilan passif

Provisions = 6 500 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	9 000		2 500		6 500
Provisions sur compte clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	9 000		2 500		6 500

Etat des dettes = 758 486 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Emprunts Dettes financières diverses	353 255	278 147	75 108	
Fournisseurs	110 999	110 999		
Dettes fiscales & sociales	82 812	82 812		
Autres impôts et assimilés				
Autres dettes	48 232	48 232		
Produits constatés d'avance	163 188	163 188		
TOTAL	758 486	686 378	75 108	

Produits constatés d'avance = 163 188 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à payer par postes de bilan = 87 969 €

Charges à payer	Montant
Emprunts Dettes financières établissements de crédits	
Emprunts Dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	40 020
Autres dettes	47 949
TOTAL	87 969

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 APE 741 C

Tableau de variation des fonds syndicaux

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde de fin d'exercice D = A + B - C
Réserves générales	279 611		47 514	232 097
Autres réserves affectées				
➢ Réserves développement	191 666	47 104		238 770
➢ Réserves salaires	204 276			204 276
➢ Réserves action revendicative	142 030			142 030
➢ Réserves formation	69 072	12 954		82 026
➢ Réserves information	17 358			17 358
➢ Réserves FACE	25 075			25 075
➢ Réserves réseau informatique	31 695	35 328		67 023
➢ Réserves évènements pluriannuels	40 000			40 000
➢ Réserve GRM		20 533		20 533
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	68 405	49 314	68 405	49 314
TOTAL	1 069 187	165 233	115 919	1 118 501

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Note sur le compte de résultat

Ressources annuelles

L'URI CFDT BRETAGNE a perçu 2 237 666 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

➢ Cotisations reçues	1 348 564 €
➢ Indemnités mandatés CESR et autres	175 350 €
➢ Conventions CFDT	181 079 €
➢ Subventions reçues	117 373 €
➢ Autres produits d'exploitation perçus	400 118 €
➢ Produits financiers perçus	15 182 €
Total des ressources	**2 237 666 €**

Fait générateur de la comptabilisation des contributions URI (revers. Cotisations)

Le fait générateur de la reconnaissance en produits de la contribution URI est constaté lors de l'encaissement de la cotisation au niveau du SCPVC.
En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par les structures Cfdt des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé en créances sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 (au vue de l'état SCPVC transmis par l'URI).

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 -Annexe-Règles comptables des organisations syndicales-), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.
Durant l'exercice 2013, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 8 172.99 € se décompose comme suit :

Charges exceptionnelles : 12 111.61 €

Amendes et pénalités :	175.00 €
Charges sur exercices antérieures :	10 637.09 €
Autres charges exceptionnelles :	856.01 €
VNC éléments actifs cédés²	443.51 €

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Produits exceptionnels : 20 284.60 €

Produits sur exercices antérieurs :	16 101.36 €
Autres produits exceptionnels :	1 696.24 €
Cession éléments d'actif	2 487.00 €

Réseau informatique

L'URI CFDT BRETAGNE est gestionnaire du réseau informatique Bretagne.
A ce titre elle reçoit des factures des structures nationales.
Les coûts supportés par l'URI CFDT BRETAGNE sont ensuite refacturés aux syndicats en fonction du nombre de connexions utilisées.

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Autres informations

Effectif moyen :

L'effectif inscrits de l'URI CFDT BRETAGNE est composé de 8.92 équivalents temps plein au 31/12/2013.

Mise à disposition faisant l'objet d'une prise en charge financière

L'URI CFDT BRETAGNE dispose au cours de l'exercice de mises à disposition qui font l'objet d'une prise en charge financière pour 5.20 ETP :

Fonctions	Nombre	ETP
Secrétaires Régionaux	2	2.00
Assistant Régional	1	0.91
Chargés de projet	7	1.95
Autres	6	0.34
TOTAL		5.20

Droit individuel à formation (DIF) :

Le nombre d'heures dues au titre du droit individuel à la formation représente au 31 décembre 2013 : 766 heures pour l'ensemble des salariés ; sachant que certains salariés n'ont pas encore acquis leurs nombres d'heures. Aucune demande de formation n'a été réalisée sur l'exercice au titre de ces heures.

Engagement en matière de pensions et retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 452 €.

Hypothèses de calcul retenues :

-Départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
-Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis,
-Table de mortalité utilisée : table réglementaire TV 88/90,
-Turn over faible,
-Taux d'actualisation : 2.25 %.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

Autres informations complémentaires

Contributions en nature

L'URI CFDT BRETAGNE a bénéficié au cours de l'exercice de :

• de mises à dispositions de 4.93 ETP,

• et de biens meubles ou immeubles.

Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'URI CFDT BRETAGNE.

L'URI CFDT BRETAGNE par simplification ne valorise pas l'action de ses bénévoles, car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

• Mises à disposition de personnes ne faisant pas l'objet d'une prise en charge financière

Le détail des mises à dispositions de personnes (en ETP) est le suivant :

Fonctions	Nombre	ETP
Secrétaire régional	4	2.68
Chargé de mission	1	0.50
Autres	3	1.75

• Mises à dispositions de biens meubles et/ou immeubles

Le détail des mises à dispositions de bien meubles et/ou d'immeubles est le suivant :

Nature	Identification du bien	Propriétaire
Bureaux administratifs	Siège social de l'URI	Ville de Rennes

• Valorisation des contributions en nature :

Absence de valorisation.

Entreprises liées

Les créances et les dettes se rattachant à l'association IFREB, personne morale entrant dans le périmètre de consolidation de 'URI CFDT BRETAGNE sont les suivantes :

Poste à l'actif	
Créances clients	42 292.75 €
Prêts	2 203.91 €
Poste au passif	
Dettes fournisseurs	13 620.96 €
Dettes financières	2 203.91 €

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 · APE 741 C